Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 064-246400337-20210708-D2021_74-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2021-74

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 8 juillet 2021)

Date de convocation : 22 juin 2021
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 23
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 8 juillet 2021 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, LAHOURATATE, GANTCH, MOULAT, et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, CASADEBAIG, MONGAUGE, GABASTON, LEGLISE, SANZ et GARROCQ.

Présents suppléants : M. ESTURONNE

Absents ou excusés : Mmes BERGES, CANDAU, CASSOU, BLANCHET, TOULOU et M. ESQUER, M. SASSOUBRE, CARREY, LABERNADIE.

Pouvoirs : Mme CANDAU à M. BEROT-LARTIGUE
M. SASSOUBRE à M. CASAUBON
Mme CASSOU à M. CASADEBAIG
Mme BLANCHET à M. MONGAUGE

Secrétaire de séance : M. LOUSTAU

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Président de la CLECT

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
VU le 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Considérant le transfert, au 1er janvier 2021, de la compétence « aide et accompagnement à domicile » au titre de ses compétences supplémentaires dans le cadre de l'action sociale d'intérêt communautaire, décidé par délibération de la Communauté de Communes en date du 29 septembre 2020 portant création du Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

Considérant le rapport de révision des attributions de compensation adopté par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) le 8 juillet 2021 ;

Considérant que le rapport sera soumis aux conseils municipaux des communes membres qui devront l'adopter à la majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population).

M. MARTIN, président de la commission locale d'évaluation des charges transférées, soumet à l'avis du conseil communautaire le rapport d'évaluation des charges transférées 2021 ci-joint.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du présent rapport ;

- **SOUMET** le présent rapport aux conseils municipaux des communes membres.

Le Président

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Jean-Paul CASAUBON